

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira le lundi 12 avril 2021 à 18H30 à huis clos, compte tenu des dispositions sanitaires actuelles, à la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance du 15 février 2021
- Vote des comptes administratifs 2020 (commune et assainissement)
- Vote des comptes de gestion 2020 (commune et assainissement)
- Vote des subventions aux associations
- Vote des taxes directes locales
- Etalement des intérêts d'emprunt Assainissement
- Vote des budgets primitifs 2021 (commune et assainissement)
- Désignation d'un délégué agent au CNAS
- Modification des délégations du Maire
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe
- Contrat aidé – service technique
- Lecture des décisions du Maire
- Questions diverses

A St Laurent, le 6 avril 2021
Le Maire, Fabien MATHIEU

L'an deux mil vingt et un, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Fabien MATHIEU, Maire.

PRESENTS : M. MATHIEU - M. PONS – Mme JAULIN – M. URSAT – M. BARANGER – Mme THEBAULT – M. VANOOSTHUYSE – M. DUBOIS – Mme CHESNEAU THOMAS – M. DELFOLIE – M. BARON

POUVOIR : Mme MONZIES donne pouvoir à Mme CHESNEAU THOMAS

EXCUSEE : Mme FERREIRA

ABSENTS : M. FERREIRA-SANTOS - Mme FINET

Mme CHESNEAU THOMAS Dolorès a été élue secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du 15 février 2021

M. Delfolie apporte une précision sur la ligne électrique : il s'agit de la ligne haute tension à la Margauderie –

C'est information sera ajoutée au compte rendu du 15 février 2021.

Compte rendu approuvé à l'unanimité –

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 délibérations à l'ordre du jour :

- l'affectation des résultats du budget principal et budget annexe Assainissement
- l'adhésion au TGV Grand Centre Auvergne

Le conseil municipal accepte.

CM2021.02 : Compte administratif 2020 – budget principal

Sous la présidence de Gabriel PONS, Maire Adjoint, le maire Fabien MATHIEU se retire de la salle du conseil. Le maire adjoint présente le compte administratif 2020 comme suit :

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		285 717,36 €
Opérations de l'exercice 2020	344 702,18 €	447 686,26 €
Totaux	344 702,18 €	733 403,62 €
Résultats de l'exercice		388 701,44 €

Libellés	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		41 685,27 €
Opérations de l'exercice 2020	39 673,67 €	16 390,46 €
Totaux	39 673,67 €	58 075,73 €
Résultats de l'exercice		18 402,06 €

Vote à l'unanimité.

CM2021.03 : compte administratif 2020 – budget annexe Assainissement

Sous la présidence de Gabriel PONS, Maire Adjoint, le maire Fabien MATHIEU se retire de la salle du conseil. Le maire adjoint présente le compte administratif 2020 comme suit :

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		17 896,36 €
Opérations de l'exercice 2020	26 135,91 €	24 889,83 €
Totaux	26 135,91 €	42 786,19 €
Résultats de l'exercice 2020		16 650,28 €

Libellés	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		15 050,39 €
Opérations de l'exercice 2020	12 856,24 €	12 542,00 €
Totaux	12 856,24 €	27 592,39 €
Résultats de l'exercice 2020		14 736,15 €

Vote à l'unanimité.

CM2021.04 et CM 2021.05 :

Approbation des comptes de gestion : budget principal et Assainissement

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote à l'unanimité.

CM2021.06 : AFFECTATION DU RESULTAT

Budget Principal – Le maire propose d'affecter la somme de **388 701,44 €** au compte 002 en section de fonctionnement et la somme de **18 402,06 €** au 001 en section d'investissement.

Budget annexe - Assainissement – Le maire propose d'affecter la somme de **16 650,28 €** au compte 002 en section de fonctionnement et la somme de **14 736,15 €** au 001 en section d'investissement.

Vote à l'unanimité.

CM2021.07 : Subventions aux associations

Le maire propose d'allouer les subventions suivantes :

- **220 €** à l'association pêche Le Chevesne Saint-Laurent - Vouzeron
- **150 €** au l'association scolaire Saint-Laurent Vouzeron
- **100 €** à l'union française des centres de sauvegarde de la faune sauvage

Vote à l'unanimité.

CM2021.08 : Vote des taxes

Le maire informe que la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021 au niveau local est supprimée. Pour compenser cette recette fiscale, l'affectation du taux départemental de la taxe foncière bâties (19,72 %) est ajoutée au taux communal.

Le maire propose les taux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti 39,89%
- Taxe foncière sur le non bâtie : 48,22%

M. Delfolie demande une baisse de la TFNB, car la moyenne départementale est inférieure au taux communal. Après délibération, cette proposition doit être étudiée en amont par les services fiscaux.

Résultat du vote : Abstention 1 / Contre 1 / Pour 10

CM2021.09 : budget annexe Assainissement Etalement des intérêts de remboursement anticipé

Par délibération du 9 novembre 2020, le conseil municipal a approuvé dans le cadre du budget annexe Assainissement, le remboursement anticipé du prêt n°70061394070 souscrit au crédit agricole Centre Loire auquel s'ajoute les indemnités de remboursement anticipé (IRA).

Conformément à l'instruction budgétaire M4, ces IRA doivent faire l'objet d'une comptabilisation par des écritures d'ordre budgétaire.

Afin de réduire l'impact budgétaire de cette intégration dans le budget annexe, cette instruction budgétaire prévoit que "les indemnités de renégociation de la dette imputées au compte 6688-Autres charges financières, peuvent faire l'objet d'un étalement sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant la renégociation".

Au regard de la programmation budgétaire du budget annexe Assainissement pour les prochains exercices, il est proposé d'étaler cette capitalisation sur 13 années de la manière suivante :

Montant de la capitalisation des IRA : 38 005,57 €uros

Durée 13 ans – de 2021 à 2033

Montant d'étalement en 2021 : 2 923,57 €uros

Montant d'étalement de 2022 à 2033 : 2923,50 €uros

Ce montant de charges à répartir sera constaté en 2021 par des opérations d'ordre budgétaire : une recette dans la section d'exploitation au compte 796-transfert de charges et un mandat en section d'investissement au compte 4817-pénalités de renégociation de la dette.

Par ailleurs à la fin de chaque année concernée, l'étalement sera constaté par une dépense d'exploitation au compte 6862-dotations aux amortissements des charges financières à répartir et une recette d'investissement au compte 4817.

Ces inscriptions budgétaires nécessaires à ces opérations seront prévues dans le cadre du budget primitif 2021.

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser l'étalement des indemnités du remboursement anticipé (IRA) capitalisées issues du refinancement de l'emprunt auprès du crédit agricole Centre Loire sur une durée de 13 ans ;
- autoriser l'inscription des crédits nécessaires à cet étalement dans le cadre d'opérations d'ordre budgétaires conformément aux modalités décrites ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

CM2021.10 : Vote du budget principal

Après lecture et présentation du budget primitif 2021 du budget principal :

- section de fonctionnement	813 277 €
- section d'investissement	360 624 €

Vote Contre 1 / Abstention 0 / Pour 11.

CM2021.11 : Vote du budget annexe Assainissement

Après lecture et présentation du budget primitif 2021 du budget annexe Assainissement :

- section de fonctionnement	80 730 €
- section d'investissement	209 086 €

Vote à l'unanimité.

CM2021.12 : Délégué Agent au CNAS

Monsieur le Maire expose que Mme Claudine THAENS est maintenant en retraite et qu'un nouvel agent doit être nommé en tant que délégué au collège des agents du CNAS.

Monsieur le Maire désigne Mme LABERGERIE Agnès pour être déléguée au collège des agents du CNAS.
Vote à l'unanimité.

CM2021.13 : DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AUTORISEES PAR LA LOI AU MAIRE

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'ajouter un article de délégations et ajouter une précision à l'alinéa 7.

Voici les propositions :

7°) Créer, *modifier ou supprimer* les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

19°) Accepter tous versements de quelques natures que ce soit des fournisseurs de la commune.

Vote à l'unanimité.

CM2021.14 : Contrat aidé – Service technique

Monsieur le Maire explique qu'afin de pourvoir aux nécessités du service technique, il est nécessaire d'embaucher un agent.

Il propose de recruter un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) via les parcours emplois compétences (PEC) pour une durée de 12 mois renouvelable une fois, temps de travail : 30h.

M. PONS explique que ce contrat est subventionné à 80% sur 20 heures – c'est un contrat au taux horaire du SMIC.

Vote à l'unanimité.

CM2021.15 : Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, la Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2021 pour assurer le fonctionnement des services.

Ces créations permettront, notamment, dans l'immédiat, de procéder à la nomination de l'agent au titre de l'avancement de grade.

Le maire précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Vote à l'unanimité.

CM2021.16 : Adhésion au TGV Grand Centre Auvergne

Monsieur le Maire informe que l'association TGV et Mobilité ferroviaire Grand Centre et Auvergne se mobilise pour dynamiser les territoires en termes d'attractivité ferroviaire pour le Cher, l'Allier et l'Indre.

Le maire propose l'adhésion à cette association pour l'année 2021 au tarif de 50 euros.

Vote : Abstention 0 / Contre 1 / Pour 11

Lecture des décisions du maire :

D21.01 : Modification du bail de chasse au 1^{er} avril 2021

D21.02 : Renouvellement des adhésions Maires du Cher et Maires de France

D21.03 : Renouvellement de l'adhésion CAUE

D21.04 : Création régie de recettes / location salle communale

INFORMATIONS DIVERSES

- Les habitants de l'impasse de la Margauderie ont transmis deux devis pour la réfection de la route car ils souhaitent transmettre cette impasse en voie communale.

Il est précisé que cette impasse est privée depuis toujours. M. Baranger indique que les habitants effectuent les travaux puis on discute de la reprise de l'impasse.

- Monsieur le Maire a reçu un nouveau devis moins onéreux pour la création de 2 terrains de pétanque.

- Projet Ecole – Une première rencontre a eu lieu avec les enseignantes, les services de Cher Ingénierie des Territoires afin d'établir un projet. Une seconde réunion est programmée pour étudier le projet puis une présentation sera réalisée aux conseillers municipaux.

- Elections Juin 2021 – Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a transmis au préfet le souhait de maintenir les élections départementales et régionales.

- Mme Monziès Eloise souhaite utiliser la cuisine de la salle communale pour travailler ses plats et proposer des retraits de commande sur place. Elle prendrait en charge les frais généraux (gaz, électricité, eau). Monsieur le Maire indique qu'il faudrait modifier le bac de lavage.

- Mme Thomas informe que la fête de la Pomme sera peut-être réalisée sur une journée en automne, en fonction des règles sanitaires.

- M. Vanoosthuyse propose l'achat d'un vidéoprojecteur afin que les documents essentiels au conseil municipal soient projetés à tous et pour simplifier la compréhension. Il félicite également la communication de Mme Chesneau transmise à tous les élus les vendredis.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h30.